

Séance du huit avril deux mil treize

L'an deux mil treize le huit avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, maire.

Etaient présents : M DUEZ – Mmes CHARLASSIER –CHATEAU – CLEMENCEAU – JANVIER ESPINOLA
MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER – ARCHAT – GOURDON – GRENIER – TREMBLO –

Excusée : Mme BROSSARD pouvoir à Mme CHARLASSIER

Absents : Mme DUMAS LEVY et M LEVY

Secrétaire de séance M. GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2013

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2013 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif est voté à l'unanimité en présence du doyen d'âge Monsieur GAUTIER Gilles.

A la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 561 841,44€ et les dépenses à 414 212,46 €.

A la section d'investissement, les recettes réalisées sont de 150 550,97 € et les dépenses 110 637,57 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2012 le Conseil décide de procéder à l'affectation de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 147 628,98 €
	Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :	excédent 49 304,96 €
	Déficit : €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent 196 933,94 €
(A2)	Déficit : €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 39 913,40 €
	Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :	excédent : 45 646,30 €
	Déficit :€
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)	excédent : 85 559,70 €
(à reporter au D001)	Déficit : €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	666 681,07 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	496 257,00 €
Solde des restes à réaliser :	170 424,07 €

(B) besoin (-) réel de financement	84 864,37 €
Excédent (+) réel de financement€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	84 864,37 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	70 000,00 €

sous total (R1068)	154 864,37 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	42 069,57 €

TOTAL (A1) 196 933,94 €

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

VOTE DES TAXES

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2013. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation	14,33 %
Taxe foncière bâti	17,44 %
Taxe foncière non bâti	37,01 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL 2013

<u>Section de fonctionnement</u>			
DEPENSES	594 240 €	RECETTES	594 240 €
<u>Section d'investissement</u>			
DEPENSES	961 265 €	RECETTES	961 265 €

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS EN ASSAINISSEMENT POUR 2012

Le Conseil Municipal décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		excédent : €
		Déficit : 10 147,01 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :		excédent 66 169,75 €
		Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)		excédent 56 022,74 €
	(A2)	Déficit : €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 40 765,19 €
	Déficit : €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :	excédent : 22 777,00 €
	Déficit : €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)	excédent : 63 542,19 €
(à reporter au D001)	Déficit €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	€
Recettes d'investissement restant à réaliser	€
Solde des restes à réaliser :	€
(B) besoin (-) réel de financement	€
Excédent (+) réel de financement	63 542,19 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0 €
<hr/>	
sous total (R1068)	0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	56 022,74 €
---	-------------

TOTAL (A1) 56 022,74 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Le compte administratif assainissement est voté à l'unanimité en présence du doyen d'age Monsieur GAUTIER Gilles.

A la section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 30 613,95 € et les dépenses à 40 760,96 €

A la section d'investissement les recettes s'élèvent à 45 125,38 € et les dépenses à 4 360,19 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

<u>Section de fonctionnement</u>			
DEPENSES	86 752 €	RECETTES	86 752 €
<u>Section d'investissement</u>			
DEPENSES	131 445 €	RECETTES	131 445 €

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA DEFENSE DE LA QUALITE DE LA VIE EN GIRONDE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général relatif à la dissolution de l'association départementale pour la défense de la qualité de la vie en Gironde. Après discussion Monsieur MOURLOT est désigné pour représenter la commune de Saint Paul à l'assemblée générale de cette association.

AUTORISATION D'IMPLANTATION D'OUVRAGE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Cabinet d'études FONVIEILLE, mandaté par ERDF distribution pour étudier les raccordements réseau BT commune de Saint Paul.

Il est nécessaire de signer des conventions pour les parcelles B 1954 et 1955 situées « le Bourg Est » dont la commune est propriétaire. Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions autorisant l'implantation d'ouvrage de distribution d'électricité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'ENTREPRISE ARNAUDIN ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur ARNAUDIN sollicitant le renouvellement de la convention concernant l'entretien de l'éclairage public. Le Conseil étant satisfait de la prestation autorise le maire à signer le renouvellement du contrat.

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Pour une meilleure organisation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la location de la salle municipale soit pour le week end à savoir du vendredi soir remise des clés au lundi matin état des lieux. Après discussion le Conseil souhaite un tarif pour l'hiver du 01/11 au 31/03 et pour l'été du 01/04 au 31/10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE les tarifs suivant **pour les habitants de la commune :**

- pour l'été 175 €
- pour l'hiver 200 €

Pour les particuliers hors communes :

- pour l'été 350 €
- pour l'hiver 400 €

Pour les membres du Conseil Municipal et le personnel communal

- pour l'été 100 €
- pour l'hiver 100 €

Pour les associations communales

- 2 fois gratuites puis 100 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} mai 2013 pour toute nouvelle réservation

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Salon des Maires de Bordeaux se déroulera les 25 et 26 avril.

Avant d'amener les boîtes de conserves à la Banque Alimentaire, une représentation de la citadelle sera réalisée et la photo adressée à l'association des maires de Gironde.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de mise en demeure adressé à Monsieur PRAUD afin qu'il enlève son vieux camion abandonné depuis plusieurs années, et qui porte une atteinte grave à l'environnement, notamment une pollution du sol.

Prochaine réunion le lundi 13 mai 2013 à 19 h

La séance est levée à 21 heures 30